

EN COURS : GARANTIR L'ÉGALITÉ ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES

Depuis 2010, Sciences Po s'est fortement engagé en matière d'égalité entre les femmes et les hommes en soutenant un Programme de recherche et d'enseignement des savoirs sur le genre (**PRESAGE**), en développant plus d'une centaine de cours qui abordent directement cette question, toutes disciplines, tous cursus et tous niveaux confondus, et en ouvrant, en 2014, une mission Égalité femmes-hommes rattachée au secrétariat général de Sciences Po, à destination de tous nos publics : les personnels administratifs et académiques ainsi que la communauté étudiante. Agir contre les comportements sexistes et le harcèlement sexuel au sein de l'université fait partie intégrante de la mission pédagogique et d'accompagnement de Sciences Po. Depuis avril 2019, Sciences Po détient le label AFNOR "Égalité professionnelle Femmes-Hommes".

NOS RECOMMANDATIONS

Notre communauté étudiante est issue de tous les continents et de toutes les cultures. Elle est riche d'histoires individuelles, collectives, nationales. Elle aspire à des échanges stimulants et inspirants avec la communauté enseignante.

Notre communauté enseignante est dévouée, investie, disponible, toujours soucieuse de transmettre et de partager. Elle joue un rôle essentiel dans la construction intellectuelle et professionnelle des jeunes et dans leur insertion professionnelle.

Avec la la formulation de ces dix recommandations, nous souhaitons vous sensibiliser aux attentes des uns, des unes et des autres, contribuer à la réduction des inégalités entre les femmes et les hommes dans la salle de cours et au développement de relations respectueuses dans le cadre des études et de la transmission du savoir et des compétences.

#REC1

Lors de votre premier cours, n'hésitez pas à rappeler les **règles du bien vivre ensemble** et du respect des prises de parole en classe. Celles-ci sont par ailleurs déclinées dans le règlement de la vie étudiante.

#REC2

À l'occasion de l'**élection de votre délégué ou déléguée de cours**, il n'est pas rare que les candidatures soient solitaires. Encouragez une deuxième candidature au moins de l'autre sexe. En cas de candidatures multiples, veillez également à la parité.

#REC3

Veillez à faciliter la prise de parole, et à **donner autant la parole aux hommes qu'aux femmes** participant à votre enseignement. La monopolisation de la parole par les hommes en cours est un phénomène bien identifié.

#REC4

Dans la constitution des **groupes de travail** pour un exposé ou un projet collectif, encouragez, lorsque les effectifs le permettent, une mixité à hauteur de 40%.

#REC5

Veillez à **proposer des textes** et à formuler vos exemples, exercices ou sujets d'examen qui ne soient pas exclusivement articulés autour d'un personnage masculin ou d'une situation stéréotypée. Veillez également à introduire une **mixité d'auteurs** pour les ouvrages que vous proposez dans vos syllabi. De la même façon, ne considérez pas que tel sujet de mémoire de recherche ou projet doit être réservé à un homme et tel autre à une femme : tout sujet peut être scientifiquement traité, indépendamment du genre de la personne.

#REC6

Votre étudiant ou étudiante souhaite **s'entretenir avec vous** ? Proposez-lui un échange en fin de cours ou à un moment qui vous convient dans l'enceinte du bâtiment : à la sortie de la salle de cours, dans l'une des cafétérias du bâtiment, dans la salle de convivialité de l'espace enseignant du 28, rue des Saints-Pères, ou dans votre espace de travail à Sciences Po. Il est fortement déconseillé de proposer un échange avec un étudiant ou une étudiante dans un café ou autour d'une consommation alcoolisée. Sachez que cette pratique est proscrite en environnement d'études anglo-saxon.

#REC7

Vous encadrez des mémoires de recherche ou vous êtes tuteur, tutrice, parrain ou marraine ? Veillez à conserver une relation de proximité qui reste professionnelle et n'hésitez pas, en rendez-vous bilatéral, à **laisser votre porte entre-ouverte dans le cas où une ambiguïté**

s'installerait. C'est une pratique courante en environnement d'études anglo-saxon, et souvent attendue de nos étudiantes et étudiants internationaux.

#REC8

Le **dîner de conférence** est un moment d'échange privilégié avec la classe en fin de semestre, mais il n'est pas obligatoire. Son organisation est de la responsabilité de la ou du délégué de classe. **Celui-ci doit impérativement se tenir dans un lieu public.**

#REC9

Vous avez le sentiment que vos **propos ou illustrations en classe n'ont pas été compris**, qu'un trait d'humour a soulevé des questions ou contribué à créer des ambiguïtés? N'hésitez pas à en parler avec la classe, avec votre responsable pédagogique référent ou à interroger la cellule de veille et d'écoute (ecoute.cvehs@sciencespo.fr). Le sexisme au quotidien est une réalité à laquelle les jeunes sont aujourd'hui très sensibilisés au cours de leur scolarité avant de rejoindre Sciences Po, et qui n'est plus toléré.

#REC10

Vous abordez un **sujet en cours en lien avec des situations de violences à caractère sexuel** ? N'hésitez pas à prévenir en amont la classe que le sujet peut être sensible et qu'il peut heurter certaines personnes. Veillez également à votre vocabulaire : un viol ne peut être "banal".

#REC11

Enfin, chaque enseignement peut être l'occasion d'aborder la question des inégalités entre les femmes et les hommes, d'enrichir la réflexion sur le sujet et de faire émerger des pistes d'amélioration. C'est aussi au travers de ces échanges collectifs que chacun et chacune s'appropriera cette problématique. Dans la mesure du possible, essayez de **favoriser cette réflexion dans vos interactions avec la classe.**

En savoir plus :

Sur l'égalité femmes-hommes : la mission égalité femmes-hommes de Sciences Po s'adresse à tous les publics de Sciences Po et est à la disposition de toute personne qui s'interroge sur les enjeux liés à l'égalité femmes-hommes ou souhaite conduire un projet sur cette problématique. **Sur les situations de harcèlement sexuel :** la législation française (code pénal, code du travail, code de la fonction publique) définit très précisément les agissements sexistes, le harcèlement sexuel et les agressions sexuelles. Les cadres réglementaires de Sciences Po (règlement intérieur ou règlement de la vie étudiante) rappellent eux aussi l'interdiction dans l'exercice des fonctions ou dans le cadre des études de tout propos ou comportement sexiste, ou de tout fait relevant des violences à caractère sexuel. Depuis 2015, une cellule de veille et d'écoute sur le harcèlement sexuel (CVEHS) répond spécifiquement aux situations de ce type. Elle accompagne, en toute confidentialité, les personnes exposées à des faits d'agissement sexiste ou de violences à caractère sexuel: ecoute.cvehs@sciencespo.fr / 0145495400 (appel anonyme)